

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL de la commune de FOS

Séance du 19 avril 2021

Conseillers en exercice : 11 Présents : 10 Votants : 10 Absents : 01

Date de la convocation : 15/04/2021 Date d'affichage : 15/04/2021

L'an deux mille vingt et un, le dix-neuf avril à quatorze heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes « Gilbert Bacaria » sous la présidence de monsieur Pascal PENETRO, Maire.

Présents : Pascal PENETRO, Roberto BOYA-QUINTANA, Marine SACOURTADE, Jean-Michel ESTOUP, André OSET, Catherine TEOULE, René CERCIAT, Isabelle DEQUESNE, Jean-Christophe CERCIAT et Marie-Louise TREY.

Absent :. Dominique BOUTONNET.

Monsieur René CERCIAT a été nommé secrétaire de séance.

Avant de passer à l'ordre du jour, Monsieur le Maire procède à l'approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 03 avril 2021. Il est adopté à l'unanimité.

Ordre du jour :

- Vote des taux 2021.
- Vote des dépenses en investissement.
- Vote du compte administratif 2020.
- Approbation du compte de gestion 2020.
- Affectation du résultat.
- Vote du budget primitif 2021.
- Questions diverses.

1. Vote des taux d'imposition 2021.

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient de fixer les taux d'imposition des deux taxes locales pour l'année 2021.

Monsieur le Maire rappelle que compte tenu de la réforme de la fiscalité directe locale prévue par l'article 16 de la loi de finances, les communes n'ont plus à voter le taux de taxe d'habitation.

De plus, cette année le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties est majoré du taux départemental 2020 en compensation de la perte de recette liée à la taxe d'habitation.

Proposition de maintenir les taux au niveau de l'année précédente.

Taxe foncière sur les propriétés bâties 29.44 %
 Taxe foncière sur les propriétés non bâties..... 50.36 %

Vote : Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

2. Vote des dépenses en investissements.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'il convient de voter les investissements pour l'inscription au budget primitif 2021.

Monsieur le Maire propose :

- D'inscrire 1500 € au compte 2121 pour la plantation d'arbres fruitiers.
- D'inscrire 160000 € au compte 21312 pour la toiture de l'école.
- D'inscrire 20000 € au compte 21312 pour des travaux à l'école.
- D'inscrire 70000 € au compte 21318 pour l'achat de la maison d'Arlette LARRIEU.
- D'inscrire 3500 € au compte 21318 pour les travaux au camping.
- D'inscrire 1800€ au compte 2132 pour les travaux de chauffage à l'appartement 1^{er} étage de la Gare.
- D'inscrire 5000€ au compte 21531 pour les canalisations de Béousse.
- D'inscrire 30000 € au compte 21538 pour l'entretien du canal du Moulin.
- D'inscrire 13000 € au compte 21578 pour l'achat d'un broyeur à branche, d'une fourche tracteur et d'une brosse de désherbage.
- D'inscrire 4500 € au compte 2183 pour le projet numérique école.
- D'inscrire 2000 € au compte 2183 pour l'achat de matériel de bureau et informatique.
- D'inscrire 4000 € au compte 2184 pour l'achat de mobilier.
- D'inscrire 230 € au compte 2188 pour l'achat d'un aspirateur pour l'école.

Vote : Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

3. Vote du compte administratif 2020.

| LIBELLE | FONCTIONNEMENT | | INVESTISSEMENT | | ENSEMBLE | |
|---------------------------------------|--------------------|----------------------|--------------------|----------------------|--------------------|----------------------|
| | Dépense ou Déficit | Recettes ou Excédent | Dépense ou Déficit | Recettes ou Excédent | Dépense ou Déficit | Recettes ou Excédent |
| COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL | | | | | | |
| Résultats reportés | | 273026.53 | 15786.13 | | | 257240.40 |
| Opérations de l'exercice | 362764.07 | 363265.32 | 18415.72 | 30991.91 | 396965.92 | 394257.23 |
| TOTAUX | 362764.07 | 620505.72 | 34201.85 | 30991.91 | 396965.92 | 651497.63 |
| Résultats de clôture | | 257741.65 | 3209.94 | | | 254531.71 |
| Resta à réaliser | | | | | | |
| TOTAUX CUMULES | | 257741.65 | 3209.94 | | | 254531.71 |

| | | | | | | |
|-------------------------|--|-----------|---------|--|--|-----------|
| RESULTATS DEFINITIFS | | 257741.65 | 3209.94 | | | 254531.71 |
|-------------------------|--|-----------|---------|--|--|-----------|

Monsieur le Maire quitte la salle.

Jean-Michel ESTOUP propose le vote du compte administratif.

Vote : Pour : 09 Contre : 0 Abstention : 0

4. Approbation du compte de gestion 2020.

Le compte de gestion est établi par le Trésor Public et est identique au compte administratif.

Le compte de gestion est adopté à l'unanimité.

Vote : Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

5. Affectation du résultat du budget.

Suite à la dissolution du CCAS, les résultats du CCAS sont pris en compte dans l'affectation du résultat :

- Fonctionnement CCAS : excédent de 11 422.56 €
- Investissement CCAS : excédent de 4.52 €

Affectation report en fonctionnement : 265 954.27 €

Affectation en réserves investissement : 3 205.42 €

Vote : Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

6. Vote du budget primitif 2021.

Section fonctionnement dépense : 633 835.86 €

- Charges à caractère général : 268 737.27 €
- Charges de personnel : 199 631 €
- Opérations d'ordres entre sections : 293 €
- Autres charges de gestion courante : 35 776 €
- Charges financières : 1 880 €
- Charges exceptionnelles : 1 000 €
- Dotations aux amortissements et provisions : 1 370 €
- Virement à la section investissement : 61 137.59 €

Section fonctionnement recette : 633 835.86 €

- Revenus de gestion courante : 73 899.52 €
- Impôts et taxes : 181 522 €
- Dotations, subventions, participations : 81 606.06 €
- Autres produits de gestion courante : 30 854.01 €
- Excédent de fonctionnement reporté : 265 954.27 €

Section Investissement dépense : 330 500.42 €

- Déficit d'investissement reporté : 3 205.42 €
- Remboursement d'emprunts : 11 765 €
- Immobilisations corporelles : 315 530 €

Section Investissement recette : 330 500.42 €

- Virement de la section fonctionnement : 61 137.59 €
- Opération d'ordre : 293 €
- Dotations fonds divers réserves : 4 069.83 €
- Emprunts et dettes assimilées : 265 000 €

Vote du budget primitif 2021.

Vote : Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

Questions diverses

- Décision de ne pas reconduire l'adhésion à l'association AMRF 31.

La séance est levée à 17 heures.

Le Maire, PENETRO Pascal

Secrétaire de séance,

